



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2025-631

PUBLIÉ LE 14 OCTOBRE 2025

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2025-10-12-00008 - Arrêté 2025-01264 du 12 octobre 2025

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement
(1 page)

Page 3

75-2025-10-13-00015 - Arrêté 2025-01291 du 13 octobre 2025 Accordant
des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 5

Préfecture de Police

75-2025-10-12-00008

Arrêté 2025-01264 du 12 octobre 2025
Accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement

Paris, le 12 octobre 2025

ARRETE N° 2025-01264

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille d'argent de 2^{ème} classe pour actes de courage et de dévouement est décernée à la gardienne de la paix **Mailys DRAHONNET**, née le 20 novembre 1998, affecté au sein de la Direction de l'ordre public et de la circulation.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

LE PREFET DE POLICE

SIGNE

Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2025-10-13-00015

Arrêté 2025-01291 du 13 octobre 2025
Accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement

Paris, le 13 octobre 2025

ARRETE N° 2025-01291

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Direction de l'ordre public et de la circulation dont les noms suivent :

- **M. Jean-Pierre MARCHAND**, brigadier-chef de police, né le 9 décembre 1973 ;
- **M. Kimran JOHN**, gardien de la paix, né le 7 avril 1996 ;
- **M. Kévin VIGIER**, gardien de la paix, né le 15 novembre 1994.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

LE PREFET DE POLICE

signé

Laurent NUÑEZ